

Atelier « Les ODD et la RSO : Comment croiser les méthodologies ? »

Intervenants :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France : Pierre- Olivier Viac
- AFNOR : Olivier Graffin
- Global Compact : Fella Imalhayene

Animatrice : Sarah Dayan, Comité 21

Rapporteuse : Manon Copin, Cerema

Interventions

La RSE reste une démarche volontaire pour la grande majorité des entreprises. Aujourd'hui, les PME et les entreprises en général réfléchissent de plus en plus à ces questions d'intérêt social et de « société à mission », initiées par la loi PACTE du 22 mai 2019.

Pour la **CCI Paris Ile-de-France**, la norme internationale ISO 26000 est le référentiel en termes de management de la RSE pour les entreprises.

La RSE est un moyen d'innover et de se différencier pour les entreprises : aujourd'hui et d'autant plus suite à la crise sanitaire, beaucoup d'entre elles se posent des questions quant à leur modèle économique.

L'**AFNOR** considère que pour aider les entreprises et les collectivités à s'approprier les ODD il est important de s'appuyer sur des méthodes qui existent déjà comme la norme ISO 26000 connue et déjà appropriée par les entreprises.

Selon la définition de la norme ISO 26000 (2010) tous les acteurs qui l'utilisent doivent pouvoir contribuer au Développement Durable (DD).

Pour les organisations : ⇒ Livret blanc récapitulatif de tous les outils abordés (détaillés ci-dessous) : <https://telechargement-afnor.org/certification-livre-blanc-label-engage-rse-et-odd>

Pour les collectivités : ⇒ Baromètre de la Performance Publique.

RSO/RSE et ODD sont complémentaires : Les ODD sont un outil de pilotage et de mesure, la norme ISO 26000 (et ses outils) est un moyen, un instrument ou un cadre méthodologique de référence pour conduire une démarche.

L'avantage de la complémentarité de la démarche Engagé RSE et la démarche Engagé RSO (via le Baromètre Performance Publique Durable des collectivités) est de permettre d'avoir une synergie d'approche et une vision globale de la contribution de tous les acteurs publics comme privés sur le territoire.

Global compact est un réseau d'entreprises (dont 60% de PME dans le réseau français), sous l'égide des Nations Unies, engagées dans l'atteinte des ODD.

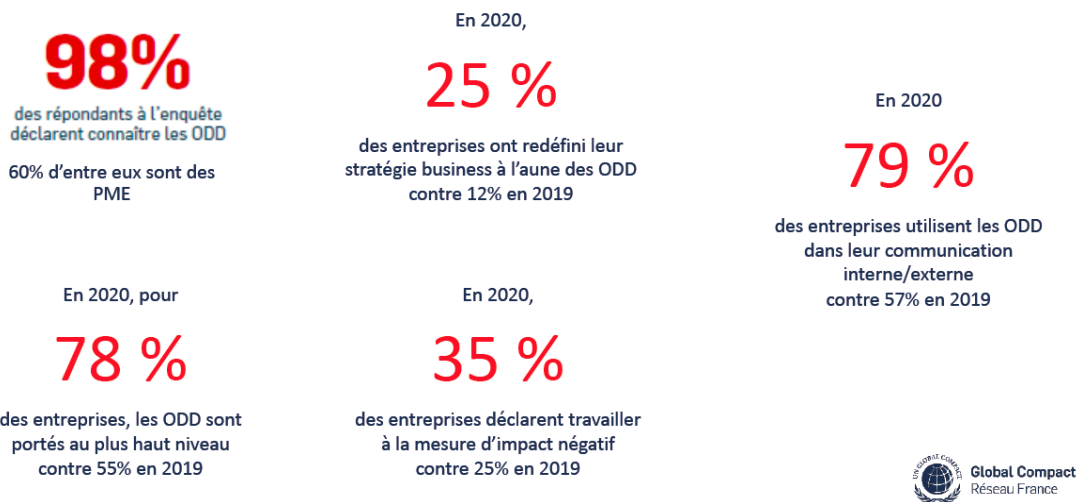
Aujourd'hui, les pouvoirs publics et les parties prenantes des organisations sont de plus en plus engagés dans le Développement Durable, ce qui incite les entreprises à suivre cette tendance : on observe de plus en plus d'entreprises françaises qui basent leur stratégie sur les ODD. En 2020, pour 78% des entreprises les ODD sont portés au plus haut niveau, contre 55% en 2019.

Trois choses sont remontées pendant la crise sanitaire de la part des entreprises engagées DD et ODD :

- Une grande **confiance** de la part des collaborateurs
- Une importante **résilience**
- Un lien sur le territoire avec une posture d'**innovation**

De ces observations résulte que les PME vont alors davantage utiliser les ODD dans leur communication avec leurs salariés.

Quelques chiffres à retenir ;



Liens avec l'Agenda 2030 : comment utiliser les ODD dans le cadre de sa démarche RSO ?

Pour la **CCI Paris Ile-de-France**, les ODD sont découpés puis traduits en 5 chapitres qu'abordent les PME, également en parallèle avec la norme ISO 26000 : la gouvernance, la bonne pratique des affaires, l'environnement, le social et le sociétal.

À l'issue du diagnostic, la PME est en mesure d'identifier son niveau d'écoute face aux parties prenantes de l'organisation, mais également de distinguer des actions et déterminer des stratégies pérennes en s'appuyant sur des actions déjà mises en place, enrichies par d'autres, complémentaires.

Aujourd'hui, les PME franciliennes peuvent bénéficier de ce diagnostic dont le coût est intégralement pris en charge par l'Union Européenne dans le cadre du Plan de Relance.

La RSE permet de se poser les bonnes questions quant à son business et son développement, jusqu'à pouvoir viser une reconnaissance par des labels.

Les Objectifs de Développement Durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises ne font qu'un : aucune différence n'est faite, la méthodologie est la même suivant le socle commun de la norme ISO 26000.

Du côté de l'**AFNOR** :

Pour les organisations :

La norme ISO 26000 croise les ODD par rapport à ses 7 questions centrales : pour l'expliquer de manière pédagogique aux entreprises, un document est disponible sur le site internet de l'Afnor. <https://www.afnor.org/wp-content/uploads/2019/09/odd-iso-26000-afnor.pdf>

Pour aller plus loin, l'Afnor et la Commission de normalisation RS et DD ont mis en place un guide : **FDX30_037 Objectifs de Développement Durable de l'ONU** : « Ce guide est ainsi destiné à aider les organisations de toutes tailles et de toutes natures à comprendre et utiliser le lien que représentent les Objectifs de Développement Durable (ODD) entre d'une part la Responsabilité Sociétale (RS) telle que définie dans la norme ISO 26000 et d'autre part le Développement durable. » <https://www.boutique.afnor.org/norme/fd-x30-037/objectifs-de->

[developpement-durable-de-l-onu-lien-entre-la-responsabilite-societale-selon-l-iso-26000-et-le-developpement-durabl/article/942219/fa198988](https://acesia.afnor.org/)

Un outil d'évaluation en ligne gratuit d'accès qui s'adresse à toutes les organisations : le **DIAG CONTRIBUTEUR ODD** ; Questionnaire sur les 17 ODD avec 4 premiers niveaux de maturité (pas de prise en compte, identification de l'ODD et prise en compte explicite, intégration et évaluation de cet ODD dans sa stratégie, contribution à la déclinaison locale et à l'atteinte des cibles de cet ODD) qui permet à l'organisation de s'autoévaluer, offrant une première vue de sa contribution aux ODD.

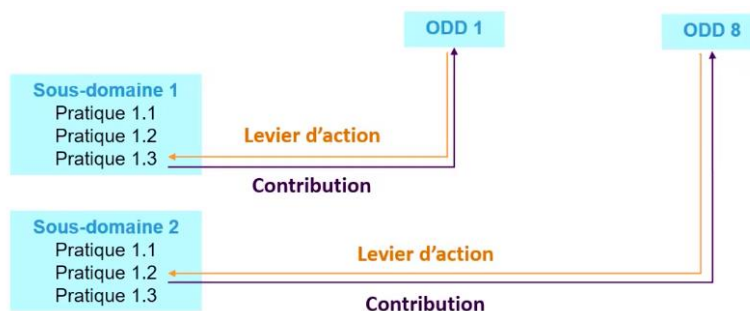
→ <https://acesia.afnor.org/>

Le label Engagé RSE : travaille de corrélation et d'identification sur chacun des critères du label (Vision RS et gouvernance ; Intégration de la RS et communication ; RH, relations et conditions de travail ; Modes de production, consommation durable et consommateurs ; Ancrage territorial ; Résultats environnementaux ; Résultats sociaux ; Résultats économiques) ventilés sur les ODD. Offre à l'entreprise une forme de radar qui lui permet de se situer et de voir quels sont ses performances et ses leviers d'actions aux ODD.

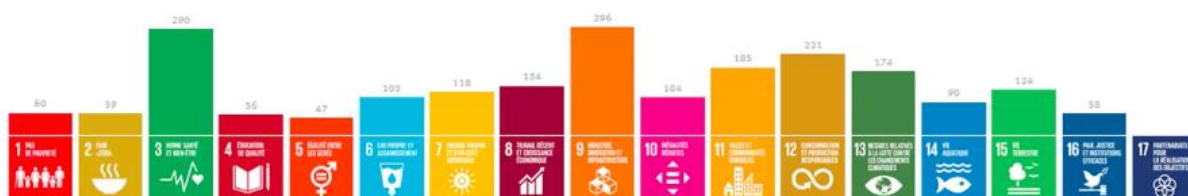
→ cf. [Livre blanc](#) récapitulatif de tous les outils abordés.

Pour les collectivités (basé sur l'ISO 26000)

Le baromètre de la Performance Publique ; accessible gratuitement pour les collectivités. Corrélation entre les critères du label Engagés RSO qui sont retrouvés sur le baromètre : selon la performance de l'organisation d'une part et la performance de l'action publique locale d'autre part. Chaque critère est analysé et rapproché aux ODD ;



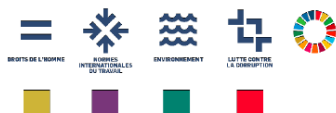
Finalement, chaque norme ISO est là pour guider les entreprises dans l'utilisation des ODD, toutes les normes et outils sont proposés en faisant le lien. L'ISO international a identifié le nombre de normes par ODD qui traitent de ces sujets et qui permettent d'y répondre si elles sont mises en œuvre ;



Les 10 principes de **Global Compact** intègrent les ODD ;



Des **10 PRINCIPES** du Global Compact aux **17 OBJECTIFS** de Développement Durable des Nations Unies



LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

- DROITS DE L'HOMME 1 à 8, 10, 11, 16, 17**
 - 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
 - 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme
- NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17**
 - 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
 - 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
 - 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
 - 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi
- ENVIRONNEMENT 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11 à 15, 17**
 - 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
 - 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
 - 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3, 10, 16, 17**
 - 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.



PwC France et Global Compact s'engagent, depuis 10 ans, à publier chaque année un nouveau **Baromètre ODD** jusqu'en 2030. Ce baromètre interroge les entreprises engagées en faveur du Développement Durable en les questionnant sur leurs actions vis-à-vis des ODD, les ODD qui leur semble « prioritaires », ceux qui le sont le « moins », etc. ce qui permet de donner un éclairage sur ce qui fait qu'aujourd'hui, les entreprises s'approprient de plus en plus les ODD, question liée en grande partie aux convictions du dirigeant. Les Objectifs de Développement Durable sont le « phare dans la nuit » de Global Compact : ses 10 principes sont articulés autour des ODD et visent à mettre en place des méthodes et actions pour les atteindre.

Comment renforcer l'appropriation des ODD ?

Pour la **CCI Paris Ile-de-France**, la multiplication des labels et des marques peut entrainer une perte de lisibilité globale. Aujourd'hui, il n'y a pas de marque RSE qui domine plus qu'une autre, nous sommes toujours dans une période intermédiaire sur ce point. C'est pour cela qu'il est important d'adopter une réelle réflexion sur le label ciblé avant de se lancer. Pour aider les acteurs à s'y retrouver et choisir leur label, le Comité 21 organisera une formation le 24 juin 2021 (inscription ouverte à tous) sur les différents référentiels de la RSE.

Du côté de **l'AFNOR** : Malgré cette conviction qu'on va finalement s'aligner sur ces Objectifs de Développement Durable et qu'il ne nous reste que 10 ans : il n'est pas facile pour certaines PME et même certaines collectivités, de s'approprier ces ODD. Pour les entreprises, il ne s'agit pas du sujet prioritaire traité, d'autant plus aujourd'hui avec la crise économique et sanitaire, il faut donc un certain nombre d'outils et de méthodes pour amener ces acteurs à s'approprier les ODD.

Pour le **Global Compact**, en 2020, 63% des entreprises affirment avoir besoin d'un engagement accru de la part des pouvoirs publics et 56% d'entre elles expriment ce besoin quant aux parties prenantes, pour aller plus loin dans leur engagement aux ODD. Également, les indicateurs identifiés et utilisés par les entreprises s'intéressent en grande majorité à leur contribution et leur impact positif. Les organisations sont encore trop peu nombreuses à s'intéresser à leurs impacts négatifs.